

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 11 mars 2009

sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Chevallaz

Préavis 5/2009 Collège de l'Annexe-Ouest - réfection de la piscine, de ses installations techniques et des vestiaires

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 5/2009 du 4 février 2009,
ouï le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

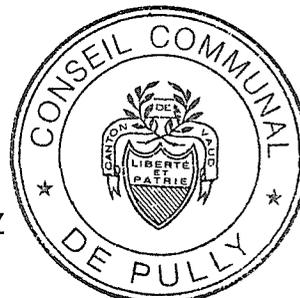
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine scolaire de CHF 2'717'267.00 destiné à lui permettre de procéder à la réfection de la piscine, de ses installations techniques et des vestiaires du collège de l'Annexe-Ouest ;
2. d'avaliser les engagements financiers s'élevant à CHF 42'733.00 déjà inclus dans le crédit cadre sur les crédits d'étude ;
3. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur trente ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président



Jean-Marc CHEVALLAZ



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON